

Préface

Si la devise de l'Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap) n'était pas « Nous fouillons c'est votre histoire », elle pourrait être « Hiatus, lacunes et absences : identifier et interpréter les vides archéologiques » car, en effet, en promulguant le 17 janvier 2021 la loi sur l'archéologie préventive le législateur a voulu combler un vide réglementaire mais aussi compléter significativement le corpus de données permettant de lire, sur le temps long, l'occupation du sol de l'ensemble des territoires.

Atemporels et connus de tous, les vestiges archéologiques ont pendant longtemps constitué les points épars d'un « patrimoine officiel » ; ses éléments constitutifs faisaient alors partie du proche environnement des populations. Repères collectifs et biens communs, ils venaient illustrer notre histoire, mais leur genèse était souvent méconnue ou auréolée d'une légende comme, par exemple, bon nombre de nos sites mégalithiques.

L'archéologie dite aujourd'hui « programmée », dont le cadre réglementaire a été régulièrement précisé durant la seconde moitié du XX^e siècle, a permis le développement de recherches motivées par des problématiques. Chacune de ces fouilles constitue un laboratoire à ciel ouvert, dont l'activité se déroule sur plusieurs années voire sur plusieurs décennies et dont les vestiges mis au jour et les résultats scientifiques font parfois l'objet d'une présentation in situ ou d'un programme muséographique. Grâce à cette programmation scientifique à échelle nationale, aujourd'hui souvent déclinée régionalement, nombre de lacunes et d'absences ont été effacées.

Cependant, en même temps que des recherches étaient réalisées sur ces fouilles programmées, soit un nombre somme toute limité de sites sélectionnés pour leur potentiel heuristique et documentaire, les travaux d'aménagement du territoire, notamment durant les « Trente Glorieuses », ont irrémédiablement perturbé un patrimoine archéologique enfoui, jusqu'alors préservé. A ces « zones blanches de la recherche archéologique » ont été substitués des « trous noirs patrimoniaux » obstrués par des aménagement contemporains.

Aujourd'hui encore, dans notre pays, ce sont chaque année 700 km² qui sont concernés par ces travaux de grande envergure – carrières, routes, voies ferrées, bâtiments – pouvant entraîner la disparition des vestiges du passé que recèle le sous-sol. Depuis quelques lustres, et selon une dynamique très soutenue, c'est le développement des infrastructures en mer (parcs d'éoliennes, pose de câbles de transmission, extraction de granulats...) qui menace des vestiges jusqu'alors préservés parmi lesquels de nombreux sites préhistoriques. À ces périls directement engendrés par les humains, nous pourrions ajouter celui qui leur incombe indirectement, à savoir la dérégulation climatique actuelle, qui met en danger de nombreux sites littoraux, mais aussi un patrimoine exceptionnel comme la grotte Cosquer, dont certaines peintures rupestres sont progressivement effacées et qui, dans son intégralité, est menacée par une remontée du niveau marin ou par un mouvement de terrain brutal.

Depuis 2002, l'Inrap répond ainsi à la double exigence de l'État d'aménager le territoire et de préserver par l'étude le patrimoine archéologique : chaque année se sont plus de 2000 sites qui sont diagnostiqués et plus de 200 qui sont fouillés. La plupart de ses gisements étaient inconnus ou mal documentés : l'archéologie préventive permet d'apprécier et souvent de combler ces « hiatus, lacunes et absences ». A l'échelle du site ou de la stratigraphie, il est bien évident que d'autres « hiatus, lacunes et absences » interrogent le chercheur : même si l'on peut pointer la responsabilité d'aménagements contemporains des occupations préhistoriques, l'échelle d'analyse est bien évidemment tout autre et c'est celle-ci que le lecteur peut apprécier dans sa diversité et sa potentialité heuristique dans les actes de ce 29^e Congrès préhistorique de France.

Plus grand établissement de ce type en Europe et acteur majoritaire en France, l'Inrap exploite les résultats scientifiques des fouilles et les diffuse auprès des chercheurs comme des citoyens. Il concourt à l'enseignement, à la médiation culturelle et à la valorisation de l'archéologie auprès de tous. Il conduit enfin des travaux de recherche, qui donnent lieu à la publication de plus de

sept cents articles scientifiques par an. En sus de ces dossiers, nous avons souhaité publier un *Atlas archéologique de la France* (Inrap/Tallandier, 2023, 334 p.) pour dresser un bilan de l'acquis de ces 20 ans et plus d'investissement dans la préservation du patrimoine archéologique. Les cent cartes inédites que propose cet atlas, dont un tiers illustrent des thématique pré- ou protohistoriques, font état de l'occupation de nos territoires tout comme elles mettent en évidence « hiatus, lacunes et absences » ; autant de défis à relever pour une recherche toujours en mutation : « l'absence de preuve ne constituant pas une preuve d'absence ».

Face à un sujet crucial et complexe, l'Inrap a été heureux d'accompagner ce projet de Congrès par l'attribution de journées d'études (PAS) pour la préparation des communications et la rédaction des contributions écrites par ses chercheuses et chercheurs. Aujourd'hui, force est de constater que grâce à l'action de la Société préhistorique française, l'archéologie nationale bénéficie d'un cadre de réflexion solide et d'une diversité de regards qui feront référence.

Dominique Garcia
Professeur des universités
et Président de l'Inrap